

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois d'avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués en date du six avril deux mille dix-huit, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Bernard LAURET, Maire**.

**Étaient présents** : LAURET Bernard, Maire ; DUPONTEIL Daniel, MANUEL Joëlle, APPOLLOT Joël, DESPAGNE Colette et RAMOS CAMPOS Emmanuel, adjoints ; LALUBIN Jean-Louis, GRIMAL Jean-Pierre, MÉRIAS Philippe, CAZAUMAJOU Éric, VARAILHON DE LA FILOLIE Florence et CHEVALIER Quentin, conseillers municipaux.

**Absentes excusées** : GALHAUD Martine, LEMIRE Nathalie, CHABUT Bérénice, VALAYÉ Marie-Stéphanie et BOURRIGAUD Véronique.

**Absents** : MAARFI-MOULIÉRAC Marion et DEGIOVANNI Vincent.

**Pouvoirs de** : GALHAUD Martine à MANUEL Joëlle ;  
LEMIRE Nathalie à CHEVALIER Quentin ;  
BOURRIGAUD Véronique à LAURET Bernard.

**Secrétaire de séance** : MANUEL Joëlle.

\*\*\*\*\*

### **01 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 28 FEVRIER 2018**

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **02 – TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES MEMBRES DU JURY D'ASSISES DE 2019**

Il est procédé au tirage au sort suivant de la liste préparatoire communale en vue de l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2019 :

- 1- **DEGLIAME Éric**, Jean-François, né le 26/05/1965 ;
- 2- **MÉRIAS Philippe** né le 08/12/1953 ;
- 3- **MIRANDE Martine** née le 04/05/1960.

### **03 – DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**NB : Monsieur Bernard LAURET, maire, ne pouvant participer à la présente délibération, celui - ci a quitté la salle du conseil municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** sous la présidence de Madame Joëlle MANUEL, adjointe au maire déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune, dressé par Monsieur Bernard LAURET, maire,

**APRÈS** s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré dont le **projet de compte administratif de l'exercice de 2017 suivant** :

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
<b>Recettes</b>	<i>Prévisions budgétaires totales</i>	2 830 827,26 €	4 746 437,26 €	7 577 264,52 €
	Titres recettes émis	1 700 216,35 €	4 415 681,81 €	6 115 898,16 €
<b>Dépenses</b>	<i>Autorisations budgétaires totales</i>	2 830 827,26 €	4 746 437,26 €	7 577 264,52 €
	Mandats émis	1 205 417,74 €	3 646 163,65 €	4 851 581,39 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b><u>Solde d'exécution</u></b>			
	Excédent	494 798,61 €	769 518,16 €	1 264 316,77 €
	Déficit			
<b>Résultats reportés</b>	Excédent	512 745,84 €	510 531,26 €	1 023 277,10 €
	Déficit			
<b>Résultats cumulés</b>	Excédent	<b>1 007 544,45 €</b>	<b>1 280 049,42 €</b>	<b>2 287 593,87 €</b>
	Déficit			

### APRÈS PASSAGE AUX VOTES SUIVANTS :

- CONTRE.....0
- ABSTENTIONS.....0
- POUR.....13

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **04 – DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

**APRÈS** s'être assuré que Monsieur le receveur municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**APRÈS** exposé et précisions de Madame Joëlle MANUEL, adjointe déléguée aux finances,

**CONSIDÉRANT** que tout est régulier,

- 1) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2017 au 31 DÉCEMBRE 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**APRÈS PASSAGE AUX VOTES SUIVANTS :**

- CONTRE.....0
- ABSTENTIONS.....0
- POUR.....15

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**05 -AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de M. Bernard LAURET, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, après exposé et précisions de Madame Joëlle MANUEL, adjointe en charge des finances,

**1 - DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	excédent :	+ 769 518.16 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du CA 2017)	excédent :	+ 510 531.26 €
<b>Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>excédent :</b>	<b>+ 1 280 049.42 €</b>

**Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	+ 494 798.61 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA 2017)	excédent :	+ 512 745.84 €
<b>Résultat comptable cumulé (R001) :</b>	<b>excédent</b>	<b>+ 1 007 544.45 €</b>

<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....</i>		<i>- 1 558 774.00 €</i>
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser.....</i>		<i>+ 96 177.00 €</i>
<b><i>Solde des restes à réaliser.....</i></b>		<b><i>- 1 462 597.00 €</i></b>

**Besoin réel de financement.....** - 455 052.55 €

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)**

**A - En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068).....** 455 052.55 €

En dotation complémentaire en réserve  
(recette budgétaire au compte R1068)

**B - En excédent reporté à la section de fonctionnement**  
 (recette non budgétaire au compte 110/  
 ligne budgétaire R002 du budget N+1)..... 824 996.87 €

**2 – ADOPTE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette affectation du résultat de l'exercice 2017 avec la transcription budgétaire suivante :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	<b>R002 : excédent reporté 824 996.87 €</b>	D001 : Solde d'exécution N-1	<b>R001 : solde d'exécution N-1 1 007 544.45 €</b>  <b>R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 455 052.55 €</b>

**06 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE DE 2018**

Monsieur LAURET confie la parole à Madame MANUEL, adjointe déléguée aux finances, pour la présentation du projet de budget primitif de 2018 établi par la commission des finances.

Les sommes inscrites au budget tiennent compte de la reprise des résultats de l'exercice de 2017 et des restes à réaliser de 2017 en dépenses et en recettes.

Les résultats reportés sont conformes à ceux définis conjointement par l'ordonnateur et le receveur municipal, tels qu'indiqués dans les compte administratif et compte de gestion de 2017.

**1 - La section de fonctionnement** s'équilibre à la somme de **4 948 431.87 €** en recettes et en dépenses. Ce montant tient compte d'un virement à la section d'investissement de 811 931.87 € (D 023). Les recettes incluent, également, le report du résultat de fonctionnement cumulé de 824 996.87 € (R 002).

**Les principaux postes en fonctionnement sont :**

**EN DEPENSES :**

011 – Charges à caractère général	<b>1 798 000.00 €</b>
012 – Charges de personnel et assimilé	<b>1 738 000.00 €</b>
014 – Atténuation de produits	<b>35 000.00 €</b>
65 – Autres charges de gestion courante	<b>350 500.00 €</b>
66 – Charges financières dont intérêts d'emprunts	<b>116 000.00 €</b>
67 – Dépenses exceptionnelles	<b>9 000.00 €</b>
022 – Dépenses imprévues	<b>30 000.00 €</b>
042 – Opération d'ordre	<b>60 000.00 €</b>
023 – Virement à la section d'investissement	<b>811 931.87 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 948 431.87 €</b>

**EN RECETTES :**

013 – Atténuation de charges	<b>50 000.00 €</b>
70 – Produits des services	<b>299 200.00 €</b>
73 – Impôts et taxes	<b>3 343 735.00 €</b>

74 – Dotations et Participations	265 500.00 €
75 – Produits de gestion courante	130 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	5 000.00 €
042- Opération d'ordre	30 000.00 €
002 – Résultat antérieur reporté	824 996.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 948 431.87 €</b>

**NB : CONCERNANT LA FIXATION DES LOYERS (ARTICLE 752), L'ASSEMBLÉE DÉCIDE :**

-1 : d'appliquer un montant de redevance de 140 000 €, par an, à l'Office de tourisme du Grand Saint-Emilionnais, pour la mise à disposition des monuments destinés à la visite

-2 : d'appliquer un montant de loyer de 36 000 €, par an, aux héritiers de Madame Odile VARAILHON DE LA FIOLIE, pour la mise à disposition à la commune, de la chapelle de la Trinité, de l'hermitage, et de la rotonde.

Dans les deux cas, Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de location correspondantes.

\*\*\*\*\*

**2 - La section d'investissement** s'équilibre à la somme de..... **2 885 904.87 €**

**Les principaux postes en investissement sont :**

**EN DEPENSES :**

1641 – Remboursement du capital d'emprunt	290 000.00 €
Acquisitions d'immeubles	200 000.00 €
Acquisitions diverses	20 000.00 €
Travaux nouveaux	787 130.87 €
Travaux en régie	30 000.00 €
Restes à réaliser de 2017	1 558 774.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 885 904.87 €</b>

**EN RECETTES :**

021 – Virement de la section de fonctionnement	811 931.87 €
001 – Excédent d'investissement reporté	1 007 544.45 €
1068 – Affectation d'une part d'excédent de fonctionnement	455 052.55 €
10222 – FCTVA	200 000.00 €
10226 – Taxe d'aménagement	20 000.00 €
2802 - Dotations aux amortissements	60 000.00 €
Subventions d'équipement diverses	235 199.00 €
Restes à réaliser de 2017	96 177.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 885 904.87 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et passage aux votes suivants :**

- CONTRE.....0
- ABSTENTIONS.....0
- POUR.....15

**ADOPTE le budget primitif 2018 de la commune à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## 07 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

### 1- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation des prochaines réunions et manifestations suivantes :

- a- Une réunion est prévue, le 18 avril 2018 à 17 heures, en mairie, en présence de Monsieur Yan CHÉRON, programmiste, pour la **restauration et l'aménagement du logis de Malet.**
- b- La Mairie de Saint-Emilion et les services de la Gendarmerie Nationale organisent une réunion publique, le lundi 23 avril 2018 à 18 heures à la salle Gothique, pour exposer les modalités du projet de mise en place de **l'opération dénommée « Participation Citoyenne ».**  
Fondée sur la solidarité de voisinage, ce dispositif a pour objet de faire participer les habitants à la protection de leur environnement et à développer un comportement de nature à dissuader les actes de délinquance, ceci, bien évidemment, sous le contrôle et l'autorité de la gendarmerie.
- c- Les conseillers municipaux sont invités, le mercredi 2 mai prochain à 18 heures, en mairie, afin de débattre des **orientations d'aménagement urbain dans le cadre de la révision en cours du secteur sauvegardé de SAINT-ÉMILION.**
- d- Dans le cadre du programme 2018 de commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale 1914-1918, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délégation communale se rendra à PARIS, le mardi 3 juillet 2018, afin de participer à une **cérémonie de ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.** Les élus intéressés sont invités à s'inscrire pour participer à cette manifestation.
- e- Désirant lutter efficacement contre les phénomènes croissants de délinquance et d'incivilité constatés, ci et là, la commune s'est dotée, dernièrement, d'un système -en cours d'essais- de **vidéo-protection** comprenant, pour l'heure, 14 caméras disposées dans le bourg historique et touristique.  
À cet égard, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier va être adressé, prochainement, à Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine - Préfet de la Gironde, afin qu'il préside, si possible, la **cérémonie d'inauguration** de cette installation.
- f- L'assemblée est également informée qu'une réunion est prévue le mardi 15 mai 2018, à 17 heures, à la cantine scolaire, pour la mise en place de **l'opération « mon restau responsable ».**  
Monsieur Emmanuel RAMOS CAMPOS, adjoint au maire délégué aux affaires scolaires, précise que cette démarche constitue une sorte de garantie participative à la restauration collective.  
Elle met en avant les restaurants de collectivité qui s'engagent dans une cuisine plus saine, de qualité et respectueuse de l'environnement avec pour objectif, l'introduction affichée des pouvoirs publics de 20 % de bio servi dans les repas à la cantine.

### 2- Attribution d'une 3<sup>ème</sup> étoile à SAINT-ÉMILION par le guide vert Michelin

Monsieur Bernard LAURET, maire, informe l'assemblée que la commune de SAINT-ÉMILION s'est vue décerner, le 15 mars dernier, une troisième étoile par le Guide Vert Michelin pour la qualité de son patrimoine et de ses installations touristiques.

Dans la région de la Nouvelle Aquitaine, 12 sites ont été récompensés, cette année, dont la Cité du Vin de BORDEAUX avec l'attribution d'une deuxième étoile.

Il précise que SAINT-ÉMILION fait partie, désormais, des 5 villes de France de moins de 10 000 habitants à posséder ces 3 étoiles.

3- Affaire Alain VAUTHIER contre commune de SAINT-EMILION pour PC délivré à la SCI GOLEM WINE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêt rendu le 29 mars dernier par la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX, concernant l'affaire opposant Monsieur Alain VAUTHIER contre la commune de SAINT-EMILION concernant l'affaire du permis de construire délivré à la SCI GOLEM WINE.

Il rappelle, à cet égard, que Monsieur Alain VAUTHIER a demandé l'annulation de l'arrêté du 5 juillet 2013 par lequel le maire de SAINT-ÉMILION a délivré un permis de construire à la SCI GOLEM WINE pour l'extension et la restructuration d'un bâtiment existant en entrepôts de stockage et de bureaux.

Par jugement en date du 1<sup>er</sup> mars 2016, le Tribunal Administratif de BORDEAUX a, dans un premier temps, rejeté la requête de Monsieur VAUTHIER.

Ce dernier ayant fait appel de cette décision, la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX a décidé d'annuler le jugement du Tribunal Administratif ainsi que le permis de construire du 5 juillet 2013 accordé à la SCI Golem Wine pour la partie du bâtiment de stockage figurant sous le lot n°4.

Aucun frais de justice n'a cependant été mis à la charge de la commune

Enfin, et ainsi que l'indique l'arrêt de la Cour, rien n'empêchera la SCI GOLEM WINE, dans la mesure où le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé dernièrement, de déposer un dossier de permis permettant de régulariser cette partie de construction.

4- Lettre de remerciement à Monsieur et Madame PERSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a adressé, récemment, une lettre de remerciements à Monsieur et Madame Gérard et Chantal PERSE pour la réalisation, à leurs frais, des travaux de nettoyage et de restauration du mur de l'église Collégiale situé au droit de la cour du restaurant « l'Envers du Décor ».

Réalisée en accord avec la commune et les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région « Nouvelle Aquitaine », cette opération a permis, non seulement d'embellir la cour d'un établissement privé, mais aussi l'église Collégiale, elle-même.

5- Intervention de Monsieur Quentin CHEVALIER

Monsieur Quentin CHEVALIER, conseiller municipal, qui est favorable à la transformation de l'actuel stade municipal en parking à plusieurs niveaux, va soumettre, en ce sens, aux élus, une esquisse d'aménagement.

Madame MANUEL précise, à cet égard, que le financement d'une étude de sol est inscrit au budget communal de 2018.

6- Intervention de Monsieur Daniel DUPONTEIL

Enfin, dans le cadre du vingtième anniversaire, l'an prochain, de l'inscription, par l'Unesco, de l'ancienne juridiction de SAINT-EMILION au patrimoine mondial de l'humanité, au titre des paysages culturels, Monsieur Daniel DUPONTEIL, maire-adjoint, suggère d'associer, à cette occasion, le nom de Monsieur Jean-François CARRILLE, à l'époque 1<sup>er</sup> adjoint au maire, qui a initié et porté cette inscription.

Monsieur Jean-François CARRILLE étant décédé le 21 juillet dernier, cette proposition, si elle est retenue, devra, d'abord, être soumise à la famille du défunt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 34.